



Fiches-labels

Cosmébio Bio

Garantit min. 95% d'ingrédients naturels ou d'origine naturelle, min. 10% d'ingrédients bio et max. 5% d'ingrédients synthétiques au total du produit.



Label Cosmébio Bio

Nom officiel

Cosmébio Cosmétique biologique

Site web

www.cosmebio.org

Produits concernés

Cosmétiques et produits d'hygiène

Portée du label

Environnement et santé

Critères du label

Les Labels COSMEBIO® garantissent

- des produits contenant minimum 95% d'ingrédients d'origine naturelle et maximum 5% d'ingrédients synthétiques
- des produits finis non testés sur des animaux
- la prise en compte de critères environnementaux pour l'obtention des matières premières, la transformation, le nettoyage, l'emballage, la biodégradabilité du produit, le recyclage...

La charte Cosmébio fixe les grands principes auxquels tous les produits labellisés sont soumis :

- ingrédients naturels ou d'origine naturelle prioritairement issus de l'Agriculture Biologique.
- exclusion des matières premières et des conservateurs sujets à controverses écologiques ou sanitaires
- procédés de transformation et de fabrication non polluants
- produits finis non testés sur des animaux
- prise en compte de critères environnementaux pour l'obtention des matières premières, la transformation, le nettoyage, l'emballage, la biodégradabilité du produit, le recyclage...

Deux niveaux de labellisation Cosmébio: Cosmébio Eco et Cosmébio Bio.

Cosmébio Bio :

- Au minimum : 95% d'ingrédients naturels ou d'origine naturelle.
- Au minimum : 95% des ingrédients végétaux sont issus de l'agriculture biologique
- Au minimum : 10% de l'ensemble des ingrédients sont issus de l'agriculture biologique

Qui est derrière ce label ?

COSMEBIO, association professionnelle française de cosmétique écologique et biologique
: www.cosmebio.org

Lien vers les critères / le référentiel en ligne

[Charte Cosmébio](#)

Contrôle indépendant

Oui

- Ecocert
- Qualité France

Avis d'écoconso

Il faut relativiser le pourcentage de 95% d'ingrédients naturels ou d'origine naturelle. En effet, « origine naturelle » indique un produit transformé. Les procédés de transformation peuvent être polluants et/ou affecter la qualité finale du produit. Ainsi, une huile végétale estérifiée n'aura plus la même qualité qu'une huile végétale authentique. Elle sera pourtant quantifiée dans les 95% d'ingrédients d'origine naturelle.

Les produits cosmétiques comportent souvent 50 à 80% d'eau par définition non certifiable en bio. Cependant, Cosmébio comptabilise indirectement une part d'eau dans les ingrédients bio en prenant en compte globalement les hydrolats et les dilutions de certains concentrés ou extraits végétaux dans le calcul des ingrédients bio. Ainsi, un hydrolat contient en moyenne 99,5% d'eau pour 0,5% de molécules végétales. Cela fait donc monter la proportion d'ingrédients bio au total du produit.

Il est donc difficile pour le consommateur de se faire une idée précise de la part vraiment naturelle et bio dans un produit. La possibilité d'ingrédients de synthèse à concurrence de 5% reste interpellante, même si bon nombre d'ingrédients problématiques sont bannis.

Références écoconso

Fiche-conseil 169 : [Les labels pour cosmétiques](#)

Lien vers catalogue de produits labellisés

<http://www.cosmebio.org/fr/produits-labellises.php>

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Source URL: <https://ecoconso.be/content/cosmebio-bio>